Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 056-215602566-20260702-2020260702-DE

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE PONTIVY
COMMUNE DE TRÉHORENTEUC

EXTRAIT DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le 2 juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de TRÉHORENTEUC, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Michel GORTAIS, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11
Date de convocation du Conseil Municipal : 25 juin 2026
Présents : 7

Présents : M. Michel GORTAIS, Maire — Mme Odette MORIN, adjointe -- Monsieur Patrick MORIN, adjoint ---- Mmes Marie-Noëlle MAGER ----- -- Mme Marina PÉPING --Mrs - Dominique PLANTEC --- Fabien MÉNAGER --
Absents : Mrs M Didier DUCHESNE -- Adrien GLEHELLO (excusé) – Mmes Christelle DROPSIT -- Louisa MASSON (excusées) —
Secrétaire : Mme Marina PÉPING

N°20/20260702
OBJET : TRANSFERT DE POLICE SPECIALE DU PRESIDENT DE PLOERMEL COMMUNAUTE

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal que l'élection du président de Ploërmel communauté active le mécanisme de transfert automatique de certains pouvoirs de police spéciale des maires au président de l'EPCI tel que le prévoir l'article L5211-9-2 du Code général des collectivités territoriales.

Au regard des compétences exercées par Ploërmel communauté, les pouvoirs de police spéciale automatiquement transférés au président concernent les compétences suivantes :

- Assainissement
- Collecte des ordures ménagères
- Réalisation des aires d'accueil des gens du voyage
- Voirie
- Habitat

Les maires ayant un délai de 6 mois à compter de l'élection du président, pour s'opposer à ce transfert, le maire indique au Conseil municipal s'opposer au transfert de la compétence voirie et de la compétence habitat. Un arrêté sera rédigé en ce sens.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, soutiennent la décision du maire de s'opposer au transfert de la compétence voirie et de la compétence habitat.

Pour extrait conforme,
Le Maire, Michel GORTAIS

MAIRIE DE TRÉHORENTEUC Morbihan